



## LES ARCHERS DE LA TOUR

Mairie de Gallardon  
28320 Gallardon

### ASSEMBLEE GENERALE DU 02 SEPTEMBRE 2022 COMPTE FINANCIER SAISON 2021-2022

#### Introduction

En fin de saison, et après de longues recherches, l'association a enfin pu faire l'acquisition d'un conteneur pour le pas de tir extérieur. La saison 2022-2023 sera l'occasion de sa rénovation et de son aménagement. Un appel aux volontaires est ouvert !

Nous remercions par ailleurs la municipalité de Gallardon pour son implication sur ce terrain au printemps 2022 avec d'une part la pose du portail à l'entrée de l'espace extérieur et d'autre part le nettoyage du terrain pour la journée de clôture. Un grand merci aux équipes techniques.

En 2022-2023 nous demanderons la pose d'un grillage dans le prolongement du Chemin de Paris pour finaliser la sécurisation du site.

#### A. Résultat

La saison se termine sur un déficit de 126 € (contre un bénéfice de 13 € en prévision) s'expliquant notamment par l'augmentation constatée sur l'achat de cibles mousses. 4 332 € ont été enregistrés en produits (+ 20,7 % par rapport à la saison précédente) et 4 458 € constatés en charges (+ 24,7 %).

Au regard du solde des comptes de l'association en septembre 2022, l'état de l'actif est de 1 977 € et le livret est à 2 445 €.

#### B. Analyse des produits

##### 1) Cotisations

Les recettes afférentes aux cotisations sont de 2 198 € (- 22,3 %) avec pour cette saison 31 archers inscrits (contre 38 la saison précédente) dont 13 adultes (dont 2 archères) et 18 jeunes (dont 7 archères). 7 nouvelles adhésions ont été enregistrées et 2 licences « découverte » sont constatées chez les jeunes. Sur les 31 archers en activité, 27 tirent en arcs classiques (viseurs et/ou arcs nus), 3 en arc droits et 1 en arc à poulies.

En 2022 l'Association a adhéré au dispositif Pass'Sport pour les associations du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports. Il s'agit d'une allocation de rentrée sportive. D'un montant de 50 euros, cette aide de l'État est destinée aux enfants de 6 à 17 ans révolus bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire 2021, ou de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ainsi qu'aux jeunes de 16 à 18 ans bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). 5 jeunes ont bénéficié de ce dispositif sur cette saison.

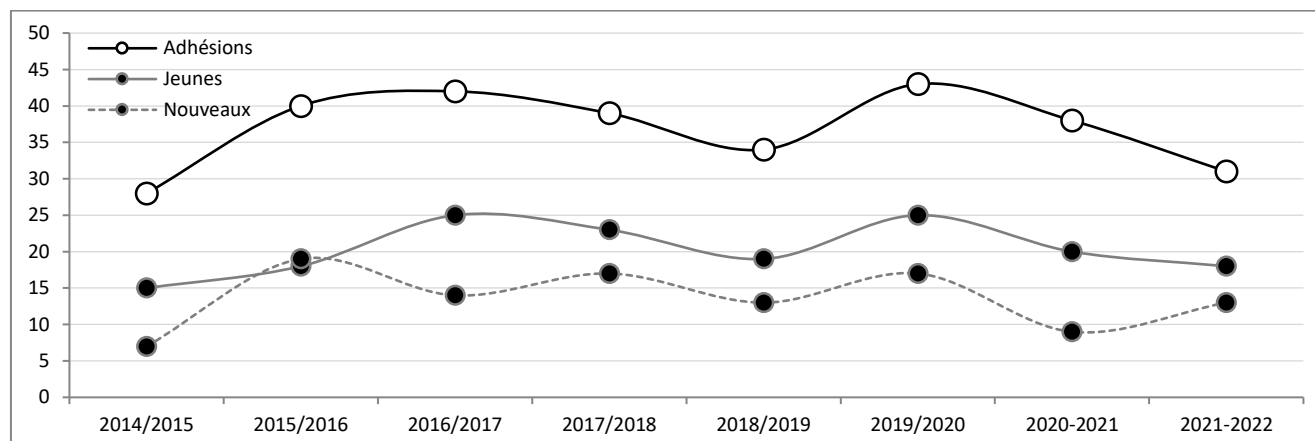
REPARTITION DES ADHERENTS	Jeunes	Adultes	Total
<b>Communauté Communes</b>	<b>14</b>	<b>11</b>	<b>25</b>
Gallardon	7	7	14
Auneau Bleury St Symphorien	1		1
Bailleau Armenonville	3	1	4
Ecrosnes	1	3	4
Ymeray	1		1
Yermenonville	1		1
<b>Autres</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>6</b>
Houx	1		1
Francourville	1		1
Ile de France _ Yvelines	2	2	4
<b>TOTAL CLUB</b>	<b>18</b>	<b>13</b>	<b>31</b>



## LES ARCHERS DE LA TOUR

Mairie de Gallardon  
28320 Gallardon

Une inscription « *jeune* » a été réalisée par erreur auprès de la FFTA sans avoir été confirmée (dépense vers la FFTA constatée sans recette \_ perte de 46 €). Au total 19 jeunes de moins de 18 ans ont ainsi été enregistrés auprès de la fédération.



Evolution des adhésions depuis 2014

### 2) Activités annexes

Malgré nos demandes, l'Association des Archers de la Tour n'a pas réalisé d'activités avec la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France. En effet si les responsables sont intéressés, ils demandent une présentation en situation hors horaires d'ouverture du club (en journée et en semaine). Ce qui n'est malheureusement pas réalisable. Le Bureau va à nouveau se rapprocher de la Communauté de Communes mais si le problème persiste des solutions pour combler le manque à gagner (250 à 300 € par saison) seront à envisager (demande de subvention supplémentaire, augmentation des adhésions, baisses des dépenses).

### 3) Subventions

Au niveau des subventions et pour cette saison, le club a perçu 80 € du Conseil Départemental d'Eure et Loir (5 € par jeunes inscrits la saison précédente) et 400 € du Conseil Municipal de Gallardon. Nous remercions les remercions chaleureusement pour leurs soutiens à notre activité sportive.

Le club a par ailleurs contacté les municipalités de Bailleau-Armenonville (4 archers inscrits au club de Gallardon) et d'Ecrosnes (4 archers) afin de savoir si elles pouvaient participer aux activités du club avec le versement d'une subvention au regard des administrés inscrits. Nous n'avons pas eu de réponse à ce jour.

4€ sont constatés en dons et legs (trop perçu laissés au club)

### 4) Autres produits

Au niveau des remboursements, 25 € ont été enregistrés en remboursement des passeports archerie et 59 € en remboursement matériel (achats groupés)

1 563 € ont été constaté en produits divers (transferts depuis le livret A) dont 250 € pour l'équilibre du budget initial et 1 317 € pour amortir les charges liées à l'achat du conteneur.



## LES ARCHERS DE LA TOUR

Mairie de Gallardon  
28320 Gallardon

### C. Analyse des charges

En 2021-2022, les trois postes de dépenses les plus représentatifs sont respectivement :

- Les cotisations reversées à la Fédération Française de Tir à l'Arc (enregistrement de l'affiliation, licences et assurances des archers) : 1 749 € pour 39% des charges ;
- L'achat et la mise en place du conteneur sur le pas de tir extérieur : 1 317 € pour 30% des charges ;
- L'achat de deux cibles mousses : 698 € pour 16% des charges.

#### 1) Achats

Les fournitures diverses correspondent l'achat de boissons chaudes pour la machine Tassimo et 256 € sont constatés en matériels et équipements (blasons et flèches).

Au niveau des dépenses dites mobilières, 2 015 € sont constatés dont

- 1 317 € pour le conteneur sur le pas de tir extérieur (500 € pour le conteneur et 817 € pour son transport) avec comme convenu un prélèvement sur le livret A pour le financement du projet ;
- 698 € pour l'achat de deux cibles mousses pour les cibles en intérieurs (+40% par rapport taux prévisions).

#### 2) Services Extérieurs

96 € ont été enregistrés pour les frais d'assurances du club (contre 54 € la saison précédente suite à la remise réalisée par l'assurance en période de confinement et de fermeture des salles de sports). Nous retrouvons les niveaux pré Covid.

Le site internet ayant été pris en charge pour deux années lors de la saison 2020-2021, aucune dépense n'a été constatée en 2021-2022.

#### 3) Autres services extérieurs

Les charges liées aux manifestations organisées par le club sont de 291 € dont

- Organisation de l'Assemblée Générale de septembre 2021 : 18 € ;
- Vœux 2022 : 77 € ;
- Déjeuner de fin de saison de juin 2022 : 196 €.

Le pot d'accueil des nouveaux arrivants a dû être annulé pour raison sanitaire.

#### 4) Cotisations et affiliations

Les cotisations sont liées au nombre d'archers inscrits sur la saison sportive. Elles comprennent les licences (36,75 € pour les poussins ; 45,75 € pour les jeunes et 68,75 € pour les adultes), les assurances des archers (0,25 € par archer), la participation du club aux événements internationaux (2,00 € par archer) et l'affiliation du club à la Fédération (20,00 €). 1 749 € ont été constatés (avec une adhésion jeune - minime réalisée par erreur).

Erwan Brossais, Trésorier  
Les Archers de La Tour \_ Gallardon



## LES ARCHERS DE LA TOUR

Mairie de Gallardon  
28320 Gallardon

### Annexe

SAISON SPORTIVE 2021 2022	Budget Exécuté
---------------------------	----------------

#### Compte de résultat agrégé

<b>CHARGES</b>	<b>4 458,12 €</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>4 332,42 €</b>
Personnel	0,00 €	Subventions	484,00 €
Fonctionnement	4 458,12 €	Autres ressources	3 848,42 €
<b>RESULTAT SAISON</b>	<b>-125,70 €</b>		

#### Trésorerie

<b>Soldes comptes</b> - Banque saison précédente 2 102,45 € - Caisse club saison précédente  Résultat saison -125,70 €  <b>ETAT DE L'ACTIF 1 976,75 €</b>	<b>Solde compte</b> - Livret saison précédente 3 991,18 € - Interets créditeurs 20,00 €  Prélèvement sur le livret -1 566,62 €  <b>LIVRET 2 444,56 €</b>
---	--

#### Compte de résultat détaillé

Intitulés des comptes de charges	Budget Exécuté	Intitulés des comptes de produits	Budget Exécuté
<b>60 Achats</b>	<b>2 321,78 €</b>	<b>70 Produits de prestations</b>	<b>2 198,00 €</b>
6061 Fournitures diverses	51,39 €	706 Cotisations Archers	2 198,00 €
6062 Matériels et équipement	255,87 €	708 Activités annexes (comcom)	
6063 Mobiliers	2 014,52 €	<b>74 Subventions</b>	<b>484,00 €</b>
6064 Vêtements		7411 Etat	
<b>61 Services Extérieurs</b>	<b>96,15 €</b>	7412 Conseil Général	
613 Location		7413 Conseil Départemental	80,00 €
615 Travaux		7414 Communauté de commune	
616 Assurances	96,15 €	7415 Commune	400,00 €
618 Documentation		746 Dons et legs	4,00 €
<b>62 Autres services Extérieurs</b>	<b>291,19 €</b>	<b>75 Autres produits de gestion</b>	<b>1 650,42 €</b>
622 Intermédiaires et honoraires		755 Remboursements	83,80 €
623 Publicité, publications		758 Produits divers	1 566,62 €
624 Transport		<b>76 Produits financiers</b>	<b>0,00 €</b>
625 Déplacements et réceptions	291,19 €	768 Produits financiers	
626 Frais postaux		<b>77 Produits exceptionnels</b>	<b>0,00 €</b>
628 Divers		775 Cessions de matériels	
<b>64 Charges de Personnel</b>	<b>0,00 €</b>	778 Autres produits exceptionnels	
641 Rémunérations du personnel			
645 Charges patronales			
<b>65 Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 749,00 €</b>		
658 Cotisation et Affiliation FFTA	1 749,00 €		
<b>66 Charges financières</b>	<b>0,00 €</b>		
668 Frais bancaires			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>4 458,12 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>4 332,42 €</b>